

**RAPPORT DE MISSION DES ATELIERS de DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE
DES EXERCICES 2019, 2020 ET de SENSIBILISATION SUR LE PROTOCOLE DE
PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE DANS LES LOCALITES DE
SIBITI ET DE DOLISIE.**

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	
II-	OBJECTIF DES ATELIERS, ET RESULTATS ATTENDUS	
	1- Objectif des ateliers	
	<ul style="list-style-type: none"> a- Objectif Général b- Objectifs spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Dissémination des rapports 2019 et 2020 • Sensibilisation sur le protocole de la société civile 	
III-	ORGANISATION ET METHODOLOGIE	
	<ul style="list-style-type: none"> A- Déroulement des ateliers <ul style="list-style-type: none"> • Phase d'ouverture • Phase des présentations, 1- Atelier de dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020 <ul style="list-style-type: none"> a. Présentation de la norme, b. Présentation des rapports ITIE 2019 et 2020 c. Phase de questions sur l'atelier de dissémination, d. Phase de réponses sur l'atelier de dissémination. 2- Atelier de sensibilisation sur le protocole de participation de la Société Civile. <ul style="list-style-type: none"> a. Présentation de la norme ; b. Présentation des principes c. Phase de questions sur l'atelier de sensibilisation sur le protocole ; d. Phase de réponses 	
IV-	CONSTATS, SUGGESTIONS ET CONCLUSION	
V-	Cérémonies de clôture	
	Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs des budgets prévisionnels des ateliers	
	Annexe 2 : Listes de présences des participants aux ateliers	

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque Mondiale un prêt de 40 Millions USD afin de relever les défis de gouvernance. Ce prêt est destiné à couvrir les charges du Projet des Réformes Intégrées du Secteur Public (PRISP) sur l'échéance de 5ans soit de 2017 à 2022 prorogée à 2023. De ce fait, les objectifs de développement du PRISP sont :

- (i) Améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ;
- (ii) Renforcer la responsabilisation.

Ces objectifs seront atteints en soutenant les efforts du Gouvernement pour améliorer les recettes non pétrolières, renforcer la gestion des dépenses publiques et la gestion de l'administration publique, adopter le système de budgétisation des programmes et renforcer le programme de réédition de comptes. Les activités du PRISP sont focalisées autour de trois blocs de réformes à savoir :

- ❖ Les réformes des finances publiques à travers la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la gestion de la dépense publique, l'appui à la mise en œuvre de la réforme du système de marchés publics et l'appui aux organes de contrôle ;
- ❖ La réforme de l'Etat par l'élaboration d'un plan stratégique, le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat (MFPRE), la modernisation et la fiabilisation de la gestion du personnel public et de la solde ;
- ❖ La réforme sur la redevabilité.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces trois blocs de réformes, le PRISP est structuré en 4 composantes ci-après :

- Composante 1 : renforcement de la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques ;
- Composante 2 : renforcement de la gestion de l'administration publique ;
- Composante 3 : amélioration des capacités des institutions de contrôle ;
- Composante 4 : renforcement de la capacité de mise en œuvre du projet.

Les processus de validation effectués par le Conseil d'Administration International de l'ITIE et le Secrétariat International ITIE ont montré que le Congo a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE mais pas suffisants pour déclarer sa conformité à la Norme 2019.

Le Congo devrait d'une part satisfaire à l'exigence 7.1, à travers les divulgations du gouvernement et des entreprises. Ces divulgations devraient être compréhensibles, accessibles au public, et contribueraient ainsi au débat public. Il convient que ces informations soient largement accessibles et diffusées et que des actions de sensibilisation soient organisées par le gouvernement, la société civile ou les entreprises. Ces actions permettraient de mieux faire connaître la gouvernance des ressources extractives et forestières et faciliteraient le dialogue à ce sujet, en s'appuyant sur les divulgations ITIE dans tout le pays d'une manière socialement inclusive.

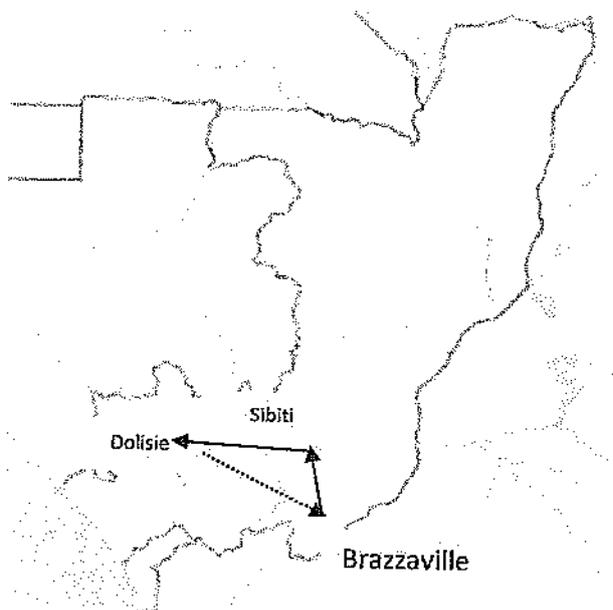
D'autre part le Congo devrait satisfaire aussi l'exigence 1.3 de la norme ITIE, relative au protocole sur la participation de la Société Civile. Cette exigence stipule que le Gouvernement de la République du Congo devra garantir l'existence d'un environnement propice à la

participation de la société civile au processus ITIE et veiller au respect des droits des représentants de la société civile et des médias qui participent substantiellement à l'ITIE, y compris, sans s'y limiter, les membres du Groupe multipartite.

Au niveau de la composante 3 du PRISP, notamment dans la sous-composante 3.4 « amélioration de la transparence dans le secteur extractif », il est prévu d'appuyer le Congo dans le processus « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en vue de continuer à maintenir le statut de pays conforme à la norme ITIE et d'améliorer la transparence dans la gestion des revenus issus du secteur extractif.

Ainsi dans ce cadre, le PRISP qui s'adresse aux bénéficiaires des activités du projet a reçu et a examiné les demandes du Secrétaire Permanent du Comité National ITIE Congo pour organiser les 21, 22 et 23 décembre 2022 dans les localités de Sibiti et de Dolisie, les ateliers de dissémination des rapports ITIE 2019 & 2020 et de sensibilisation sur le Protocole relatif à la Participation de la Société Civile suivant l'agenda ci-dessous.

Localités	Activités ITIE	Date
Sibiti	Dissémination rapports ITIE	21 décembre 2022
Dolisie	Dissémination rapports ITIE	22 décembre 2022
	Sensibilisation Protocole	23 décembre 2022



Ces localités situées au sud du Congo ont été choisies du fait de leurs positions politique, géographique, démographie, économique et environnementale dans le pays.

La localité de Sibiti, est le chef lieu du département de la Lékoumou, elle est peuplée de 46608 hab. Elle est située entre Brazzaville et Pointe Noire et se trouve à 320 km de Brazzaville et à 380km de Pointe Noire. Au niveau de cette localité, la filière bois mobilise divers opérateurs dont FORALAC, SIPAM BOIS ET TAMAN. La localité connaît aussi une activité minière importante avec le gisement de fer de ZANAGA.



Sibiti

La localité de Dolisie quant à elle est la troisième ville de la République du Congo, chef lieu du département du Niari. Elle est peuplée de 203587habitants. La ville se trouve à 367,3km de Brazzaville et à 180km de Pointe Noire. La localité connaît une activité forestière importante qui lui vaut parfois l'appellation de Dolisie, capitale de l'or vers. De même le département du Niari connaît une activité minière assez importante.



Dolisie

Toutes les activités prévues au cours de ces ateliers devraient permettre un dialogue conséquent entre participants à travers les thématiques programmées qui seront développées et ceci en conformité avec les dispositions de la Norme ITIE.

II- OBJECTIFS DES ATELIERS, CIBLES ET RESULTATS ATTENDUS

a- Objectif général

L'organisation de ces ateliers consistait à informer et sensibiliser les citoyens des deux localités sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo et sur les données des rapports ITIE 2019 et 2020. Elle consiste également à sensibiliser les administrations locales desdites localités sur le niveau de mise en œuvre de l'exigence 1.3 de la Norme ITIE relative au protocole sur la participation de la Société Civile, afin de susciter le débat public.

b- Objectifs spécifiques

Pour atteindre ces objectifs il est nécessaire de présenter les différents points spécifiques ci-dessous :

- **Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020**

Cet atelier s'est appesanti sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE et les données des rapports ITIE 2019 et 2020.

- **Sensibilisation sur le Protocole de la participation de la Société Civile**

D'autres objectifs subsidiaires à atteindre consistaient à faire la présentation du Protocole ITIE de la Participation de la Société Civile, l'évaluation de la mise en œuvre de l'exigence 1.3 de la norme ITIE, en République du Congo et l'alternative à une meilleure application de ce Protocole de la participation de la Société Civile.

Ces deux ateliers se devaient de relever le déficit de faciliter la compréhension de ces thématiques dans le but de susciter un débat public.

III -ORGANISATION DES ATELIERS ET METHODOLOGIE

Les ateliers ont été organisés autour :

- i : Des principes et exigences de la Norme ITIE ;
- ii : Du Protocole sur la Participation de la Société Civile,
- iii : De l'évaluation du niveau de satisfaction de mise en œuvre de l'exigence 1.3 en République du Congo, et ;
- iv : De l'alternative pour une meilleure application du Protocole de la participation de la Société Civile au Congo.

Ces principaux thèmes ont entre autres été étayés par les sous-thèmes suivants :

- 1- Dispositions relatives à la Société Civile ;
- 2- Droits relatifs à la Société Civile ;
- 3- Restrictions ad hoc affectant les représentants de la Société Civile ;
- 4- Environnement et droits à la participation de la Société Civile et des médias au processus ITIE ;
- 5- Renforcement des capacités et de sensibilisation des administrations publiques locales en faveur de la Société Civile ;
- 6- Proposition de texte de loi sur les Organisations de la Société Civile.

Ces présentations ont été faites sur power point par des experts du Comité Exécutif de l'ITIE Congo. Celles-ci ont été suivies de questions, d'échanges et de discussions interactifs avec les participants.

Des cadres et agents du Comité National ITIE Congo ont été désignés pour prendre part à ces ateliers. Il s'agit de :

- Monsieur **OKOKO Florent Michel** (empêché) ;
- Monsieur **MOUTOU Jean Claude** ;
- Monsieur **NGUEGNA Abel** ;
- Monsieur **IKIEMOU MOUANDZA Roseline** ;
- Monsieur **KAMARA Fatou** ;
- Monsieur **NGANGOULA Charlotte** ;

- Monsieur **YOKA Charmant** ;
- Monsieur **NDOURA Taraise** ;
- Monsieur **NKOUNGOU Christelle** ;
- Monsieur **MAKAYA Nelly**.

Le PRISP/Banque Mondiale dans sa mission d'appui financier a couvert les questions de logistique. A cet effet, la délégation du PRISP était composée des cadres et agents ci-après :

- Monsieur **NTI Raymond** chargé de communication ;
- Madame **FOUNGUI Léa** trésorière PRISP.

Cette délégation était accompagnée des chauffeurs de deux Hilux et d'une Prado mis à la disposition de l'équipe du Secrétariat Permanent.

D'autres prestations telles l'élaboration et la distribution des invitations, la photocopie des documents de travail, le choix du lieu de la tenue des ateliers, ont été réalisés par le Secrétariat Permanent de l'ITIE. L'ensemble des tâches ont été plus ou moins exécutées normalement. Les indicateurs ou sources de vérification se trouvent dans le budget prévisionnel joint en annexe du présent rapport.

Une équipe des membres du Secrétariat Permanent a été responsabilisée pour assurer l'accueil des participants, distribuer les supports de communication et rédiger le rapport desdits ateliers.

A- DEROULEMENT DES ATELIERS.

L'atelier sur la dissémination des rapports ITIE exercices 2019 et 2020, le seul tenu à SIBITI s'est déroulé dans la salle du Conseil Municipal le 21 décembre 2022, tandis qu'à Dolisie, deux ateliers, l'un sur la dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020 et l'autre sur la sensibilisation sur le protocole de la participation de la société civile ont été organisés dans les salles de réunions de la préfecture les 22 et 23 décembre 2022, suivant les phases ci-dessous :

- Ouverture des ateliers ;
- Présentations, questions-réponses et débats ;
- Cérémonie de clôture.

- **Phases d'ouverture**

Ces phases ont été marquées à Sibiti par les allocutions prononcées par Mr Raymond Nti, représentant du PRISP/Banque mondiale, responsable chargé de la communication, Mr Christian MOUNZEO, 3^{ème} Vice-président du comité national ITIE Congo et Secrétaire Permanent de la Préfecture du département de la Lékoumou. Tous, ils ont souhaité la bienvenue à tous les participants et ont souhaité que les travaux de l'atelier se déroulent dans un bon climat.

Le 3^{ème} vice Président de l'ITIE a ensuite souligné l'importance de l'ITIE au Congo et l'opportunité et la pertinence de l'organisation de cet atelier.

Le représentant du PRISP, quant à lui a rappelé que la Banque Mondiale à travers le PRISP, s'est résolue à appuyer les efforts du gouvernement du Congo dans l'amélioration de la transparence et la bonne gouvernance dans les secteurs extractifs et forestiers.

Enfin, le secrétaire Permanent a ouvert le démarrage des travaux de cet atelier, suivi de la photo de famille.

A Dolisie, l'ouverture des travaux des deux ateliers a été marquée par les allocutions prononcées successivement par : Mr Raymond Nti, représentant du coordinateur du PRISP/Banque mondiale, responsable chargé de la communication, Mr Christian MOUNZEO, 3^{ème} Vice-président du comité national ITIE Congo et Mr Bouozoc, Préfet du département du Niari qui eux aussi comme à Sibiti ont souhaité la bienvenue à tous les participants et repris également la philosophie, l'opportunité et la pertinence de ces ateliers.

Ont pris part à ces deux (2) ateliers, cf listes jointes en annexe du présent rapport.

- **Phase des Présentations**

Ces ateliers dans les deux localités ont été présentés successivement par Messieurs Christian Mounzéo et Brice Makosso.

1- Atelier sur la dissémination des rapports ITIE, EXERCICES 2019 et 2020

La présentation de cet atelier à sibiti a été effectivement assurée par Messieurs Christian MOUNZEO et Brice Makosso et a été structurée ainsi qu'il suit :

a- Présentation de la norme ITIE ;

Cette présentation s'est focalisée d'abord sur le contexte historique qui a donné lieu à la création de l'ITIE. Ainsi le 3^{ém} vice président du comité national de l'ITIE a défini ce qu'est l'ITIE, son origine et les raisons pour lesquelles elle a été créée. En effet l'ITIE a pour fondement la réconciliation, la communication et la validation qui est un mécanisme de contrôle de la qualité.

Il a évoqué la **déclaration de principes destinée à accroître la transparence des paiements et des revenus dans le secteur extractif. Les principes de l'ITIE font partie intégrante de la Norme ITIE. Il en existe douze (12) et constituent la pierre angulaire de l'ITIE.**

Egalement il a évoqué six (6) critères ITIE dont ceux afférents à la publication et à la diffusion des paiements et recettes au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible, ainsi qu'à l'audit indépendant, au rapprochement des données, à la généralisation du processus, au rôle de la société Civile et au plan de travail.

Cette présentation a montré que la norme ITIE n'est pas une conception figée. Ainsi, il est relevé que, la norme ITIE 2013 a étendu le champ **d'application de la déclaration ITIE** en matière de transparence dans le secteur extractif et a institué les sept (7) **Exigences de cette norme. Elle a introduit des Validations pour encourager la poursuite des progrès au-delà de la conformité.**

La Norme ITIE 2016 a établi de **nouvelles dispositions et encourageait les pays à s'appuyer sur leurs systèmes et pratiques de déclaration existants pour assurer la collecte des données ITIE.**

La Norme ITIE 2019 fournit un cadre et un processus visant à promouvoir une transparence et une redevabilité accrue dans les secteurs du pétrole, du gaz et des mines.

Le présentateur a montré toutes les modifications apportées dans la norme 2019 dont celle encourageant le Groupe Multipartite (GMP) à prendre en compte l'égalité du genre dans la représentation.

Depuis l'adoption de la norme ITIE, le 23 mai 2013 lors de la sixième Conférence mondiale de l'ITIE tenue à Sydney (Australie), les critères de l'ITIE sont intégrés aux exigences. On comptabilise six (6) critères ITIE dont ceux afférents à la publication et la diffusion des paiements et recettes au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible, à l'audit indépendant, au rapprochement des données, à la généralisation du processus, au rôle de la société Civile et au plan de travail.

Présentation des rapports ITIE des exercices 2019 et 2020.

b- Présentation des rapports ITIE des exercices 2019 et 2020.

Concernant, la dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020 dont la présentation a été faite par Monsieur Brice MAKOSSO, une description de la façon dont fonctionne le processus ITIE et comment on obtient l'impact a été faite par le présentateur.

La norme ITIE, document fondamental de la mise en œuvre de la transparence, décrit cinq (5) types d'exigences à satisfaire dans le cadre des informations suivantes :

- **Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats;**
- **Exploration et production;**
- **Collecte des revenus ;**
- **Affectation des revenus ;**
- **Dépenses sociales et économiques.**

Sur cette base les divulgations des données des industries extractives des entités gouvernementales et des entreprises privées du domaine des industries doivent être compréhensibles, activement promues, accessibles au public et qu'elles contribuent au débat public. Ainsi, le gouvernement, les parlementaires, la société civile, les entreprises et les médias constituent les publics cibles.

Les données des rapports ITIE, sont des informations qui concernent les revenus fiscaux et non fiscaux issus des industries extractives ainsi que les informations contextuelles rapportées par les administrations publiques et les sociétés extractives.

Une présentation par secteur a été faite. Il en ressort pour le secteur des hydrocarbures les données suivantes contenues dans le tableau ci-dessous.

Secteur des Hydrocarbures	Données
réserves pétrolières	2,32 Milliards de barils
Production liquide	112 millions de barils soit 306,093Kbl/j



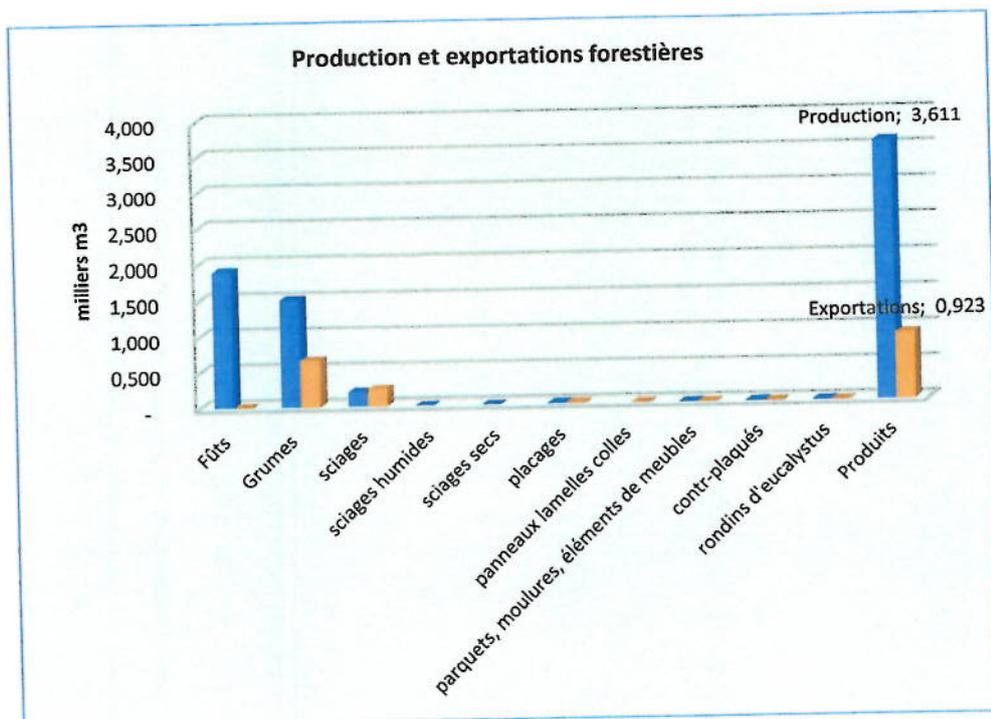
Production gaz	808 821 kSm ³
	soit 2216kSm ³ /j

L'évolution de la production corrélée à la part de l'Etat montre une étroitesse continue de la part de l'Etat consécutive à la révision des termes fiscaux intervenus en 2014.

De même le secteur forestier présente les données et informations contenues dans le tableau ci-dessous.

Secteur forestier	Données
Superficie du territoire	34,20 Mha
Superficie forestière	66%
Exploitation forestière	55%
Adoption du code forestier	déc-19

La production et les exportations forestières en 2020 ont été illustrées telles que présentées ci-dessous.



Les exportations forestières estimées à 133Milliards de FCFA en 2020 représentent 26% de la production en 2020.

Le secteur minier connaît depuis 2017 une amorce d'exploitation avec la société SOREMI et en depuis 2019 avec les sociétés LULU et SAPRO-MAYOKO.

Le tableau ci-joint rapporte les données sur l'exploitation minière ainsi que des exportations effectuées en 2020 au Congo.

Millions de FCFA

	Production	Exportations
Cathodiques de cuivre	17721,21	30186
Plaques de zinc	672,81	0
Or	0	298

Malachite	97,79	101
Cassitérite	50,51	71
Polymétaux	31,33	7
Moellons	37,44	0
Diamand	0	10
Total	18 611	30 673

Ce tableau montre des données de production minière largement inférieures à celles des exportations, cette situation reste consécutive à la porosité des frontières et à une exploitation artisanale dont la gestion administrative n'est pas évidente.

Dans le cadre de la fiabilité des données des rapports, le présentateur a fait savoir à l'auditoire qu'à partir des missions assignées à l'Administrateur indépendant, les rapports de cadrage définissent les seuils de matérialité des rapports l'ITIE des entreprises retenues et celui des flux des paiements.

L'exposé s'est appesanti sur l'illustration des flux des paiements en nature de l'Etat issus des contrats de partage de production, des 15% de production des champs de Yanga/Sendji, des paiements de la Zone d'utilisation, des paiements effectués dans le cadre de la fiscalité de droit commun, les prélèvements sur les droits en nature effectués au titre d'accords commerciaux, et la commercialisation de la part nette du brut revenant à l'Etat effectués par la SNPC et les versements au Trésor Public.

Concernant les paiements en nature, la comptabilité matière faite par l'opérateur du Terminal présente la situation en millions de barils de l'Etat Cf. tableau.

	2019	2020
Part Etat	34,9	28,7
Prélèvements hors CORAF	2,8	2,1
CORAF	6,04	6,2
Mandat SNPC	26,06	20,4

Les approvisionnements de la CORAF valorisés aux Prix défiscalisé (prix fiscal-prix fiscal*tx de la redevance) sont illustrés tels présentés dans le tableau ci-dessous.

	2019	2020	Cumul	%
Valeur CORAF	195	135	330	
remboursements	5	64	69	21%
reste du	190	71	261	79%

Milliards de FCFA

La comptabilité des données relatives au mandat de commercialisation de la part nette de l'Etat par la SNPC en millions de Bbls se présente comme suit (cf. tableau).

	2019	2020
Total commercialisé	25	22
Déduction Chine	8,2	6,4
Traders	7,1	0,9
Solde	9,7	14,2

De même la comptabilité du solde en valeur est illustrée par les détails ci-après en millions USD.

	2019	2020
Solde	633,342	540,486
Commission	1	12
Autres retenues	8	87
Net Etat à reverser	624,342	*441,486

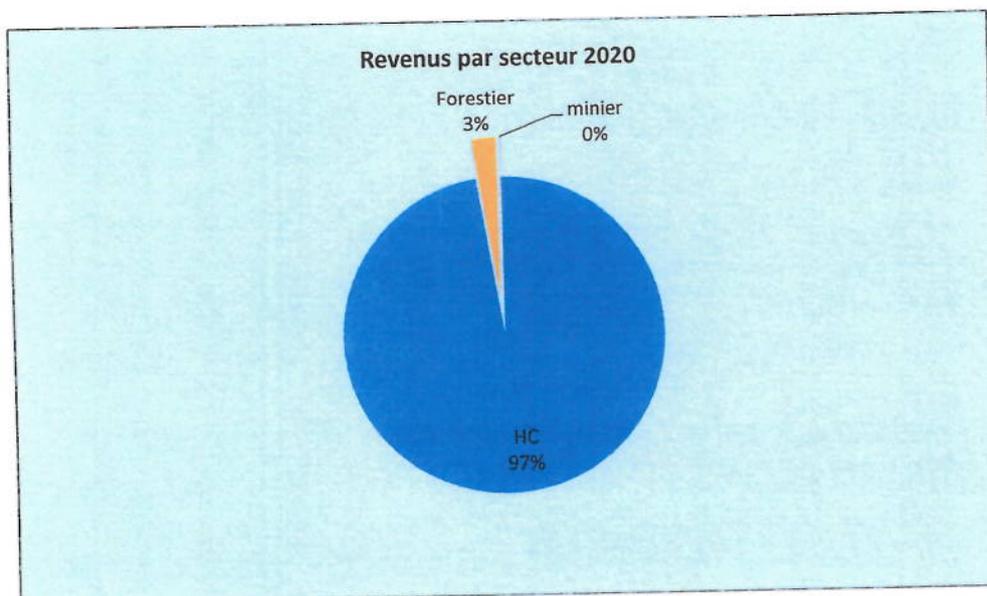
*Au lieu de 453 de la présentation.

Concernant l'exercice 2019, le montant de 624 MUSD déduit de 26MUSD présente un net réel à verser de 599 MUSD. Ainsi, les virements à verser au Trésor Public étaient estimés respectivement à 361 Mrds FCFA et 244 Mrds FCFA. La conciliation des versements de 2020 a abouti à un virement effectif de 219 Mrds FCFA réalisés par la SNPC.

Les données de la rubrique autres retenues de l'exercice 2020 a été détaillée. Elle se présente ainsi qui suit (cf. tableau).

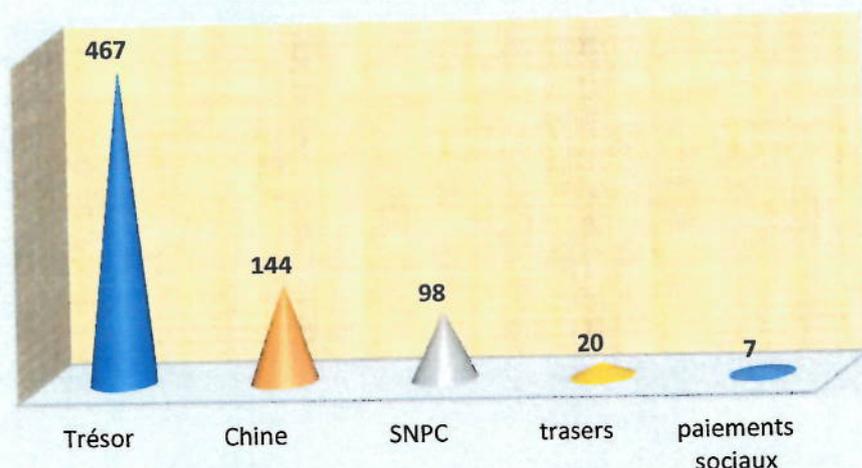
	2019	2020
Autres retenues	8	87
Taxe maritime		0,4
Régularisation		11,3
Charges financières		8,3
Frais de gestion		4,7
Somme dues à la SNPC		36
Encaissement hors exercice		26

Les revenus générés par les secteurs extractifs et forestiers en 2020 estimés à la somme totale de 736 MrdsFCFA se répartissent suivant la configuration du graphique ci-dessous.



Le total des versements du secteur pétrolier effectués en 2020 se présente comme suit. Cf. Graphique.

Versements issus des Hydrocarbures 2020 en milliards FCFA



L'orateur pour terminer sa présentation, a montré l'apport des industries extractives et forestières à l'économie Congolaise. Cette contribution par rapport au PIB est de 61%, dans les recettes de l'Etat elle est de 67%, dans les exportations de 86% et dans la création des emplois de 0,01%

c- Phases de questions par rapport à l'Atelier sur la dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020.

Les préoccupations et les propositions ont été formulées par les représentants des Organisations de la Société Civile et ceux des administrations locales. Les questions posées ont porté essentiellement sur des sujets souvent récurrents.

Ainsi, il a été observé par les participants que le rapportage ITIE traitait beaucoup plus des questions liées aux secteurs pétroliers et forestiers qu'au secteur minier.

Ils ont aussi évoqué la situation des communautés riveraines, vivant dans une extrême pauvreté, face à l'exploitation des ressources extractives et forestières. A l'évidence ils se sont interrogés sur le mécanisme coercitif qui existerait lorsque les sociétés dérogent aux cahiers de charge. En ce moment quelle serait la responsabilité sociale de l'entreprise. L'ITIE, a-t-elle une implication sur l'exécution des contrats en ce qui concerne les conditions de vie des travailleurs ?

Les participants ont également souhaité un bilan sur les avantages obtenus par le pays depuis son adhésion à l'initiative. Quel est le niveau atteint par le pays après son adhésion à l'initiative ?

Des remarques sur l'absence de distribution des supports de communication aux participants (norme 2019, rapports ITIE, loi de la transparence et autres), limitant la compréhension des participants.

Les participants ont émis des soucis sur la fiabilité des données des rapports ITIE, la procédure de collecte de ces données, l'exhaustivité des revenus et le périmètre des entreprises. Ceci

pour résoudre le problème des écarts qui se pose entre la production et les exportations notamment au niveau des mines.

Ils ont également suggéré l'installation des antennes départementales de l'ITIE pour assurer le relais de la mise œuvre de la Norme ITIE au Congo.

Les autres questions ont porté sur :

- Présentations des entrées fiscales issues du secteur des mines et de la forêt ;
- Contrats relatifs aux industries extractives et forestières en vigueur plus favorables aux sociétés qu'à l'Etat, limitant le niveau des recettes fiscales ;
- Problème de publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE du Congo ;
- Conséquences pour un pays en situation de non-conformité à l'ITIE ;
- Régularité des communications du Comité National ITIE avec les collectivités locales ;
- Faiblesses des contrôles intra frontaliers justifiant les grands écarts entre les données de production et des exportations minières et forestières ;
- Exploitation des ressources naturelles en violation systématique de la réglementation cas des sociétés chinoises dont les exploitations minières ne sont pas conformes à l'environnement ;
- Difficultés d'application des contrats de partage de production dans le secteur forestier ;
- Mécanisme pour échapper au contrôle de l'Etat ;
Procédure de reconnaissance de la production minière artisanale qui se répercute à différents niveaux.
- Code minier congolais nécessitant la prise en compte des dispositions de la norme ITIE ;
- Non exhaustivité dans la publication la publication des contrats ;
- Suivi de l'exploitation artisanale minière minoré par les services publics ;
- Collecte des données d'exploitation forestière par rapport à l'ITE au Congo ;
- Exploitation forestière des sociétés en accord avec les collectivités riveraines ;
- Respect des règles environnementales dans l'exploitation minière ;
- Inexistence des services de recherche des aléas causés aux populations par l'exploitation extractive et forestière ;
- Nécessité d'adopter un nouveau code minier en adéquation avec les exigences de l'ITIE ;
- Mécanisme ITIE de diagnostic des chiffres des ventes, de répartition des quotes-parts et de rétrocession des différences au niveau des activités
- **Apport de l'ITIE aux collectivités locales ;**
- Non respect de la réglementation en matière de l'environnement par les sociétés chinoises exploitantes dans les secteurs des mines et de la forêt au Congo (pollution des eaux, espaces agricoles, de l'environnement des activités des collectivités rurales) qui jouissent d'une immunité totale.

d- Phase de réponses et débats par rapport à l'Atelier sur la dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020.

Au regard des différentes préoccupations des participants, les orateurs ont apporté les réponses appropriées ainsi qu'il suit :

- L'ITIE fonctionne sur la base des principes, des critères, d'une norme disponible, contenant des exigences à base desquelles s'engagent les parties prenantes, le plan de travail, la qualité des rapports des paiements et des recettes, la couverture de tous les revenus payés et l'existence d'un mécanisme de validation à rendre compte au Conseil d'Administration International de l'ITIE. Grâce à l'ITIE, le Congo a adopté un code de la transparence qui oblige les sociétés à effectuer des publications régulières des recettes de l'Etat.
- La jouissance des recettes extractives suscite des interrogations sur l'utilisation de celles-ci par le truchement de l'ITIE. Un travail sur le terrain est requis pour effectuer un bon plaidoyer. Il existe des collectivités qui sont bénéficiaires, mais cela n'exclut pas de faire des enquêtes plus approfondies.
- L'ITIE utilise l'expertise d'un consultant choisi par le Congo qui jouit des compétences pour apprécier, certifier la fiabilité et apprécier les données des rapports au fin d'éviter le risque de la perte de son partenariat avec le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM).
- 75% du Budget national se reposent sur le pétrole. Le secteur pétrolier est indisponible et d'office impact largement la bonne gouvernance et la diversification de l'économie congolaise en dépend pour preuve le prix du baril de pétrole reste une variable économique très sensible. Il convient pour le Congo d'amorcer la réflexion sur l'après pétrole.

La garantie de la fiabilité des rapports ITIE se justifie par une étude de faisabilité réalisée par un consultant dénommé administrateur indépendant dans la quelle des seuils de matérialité et des périmètres sont établis. Les informations sont déclarées par les points focaux des administrations et des sociétés extractives. En général les points focaux sont désignés par les hiérarchies de leur structure. A long termes ceux-ci pourront être désignés dans les Départements de la République. Le formulaire de déclaration une fois rempli pour s'assurer de son authenticité doit être signé par l'autorité supérieure de l'entité concernée.

- Concernant les plaidoyers relatifs aux situations des collectivités riveraines des exploitations extractives et forestières, il convient de rappeler que la signature d'un contrat est accompagnée d'un cahier de charges pour justifier de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Un contrat sans cahier de charge pose problème et cela peut valoir une mauvaise note pour le pays ; ainsi, il est important que les contrats doivent être transparents et publiés. Les contrats congolais dans les domaines hydrocarbures, minier et forestier sont assez transparents dans la mesure où ils sont approuvés par le parlement, promulgués et publiés au journal officiel de la République.
- Diagnostique des données: Ce travail relève de la mission de l'Administrateur Indépendant (le Cabinet BDO) qui a été financé par le PRISP et dont les termes de références ont été clairement définis et approuvés par le Comité National de l'ITIE. Il

est présenté un formulaire de déclarations aux entités dédiées à la suite d'une étude de cadrage faite par celui-ci.

- L'ITIE n'a pas le rôle de gendarme. Elle n'a pas non plus vocation à régler tous les problèmes de gouvernance, elle peut cependant accompagner une administration à mieux faire se comporter par des recommandations de suivi de la mise en œuvre pour améliorer des travaux dans certaines localités, sur les résultats et l'impact sociale, l'impact environnemental. La Provision Pour Investissements Diversifiés (PID) est une disposition permettant d'assurer le financement des projets de Petites et Moyennes entreprises (PME).
- L'élaboration du nouveau code minier du Congo est amorcée. Il est retenu également d'effectuer une étude diagnostique du secteur minier artisanal. Ce secteur n'informe pas sur ses données de production et des exportations ce qui explique les grands écarts constatés dans les rapports ITIE. Des recommandations sont régulièrement faites par l'Administrateur indépendant encourageant la réalisation de ladite étude.
- L'accessibilité à ces contrats met l'information à la portée du grand public qui doit s'y imprégner. Un partenariat des organisations tel que le GAFI augure de bonnes perspectives pour avancer dans le cadre de la transparence. Ainsi la Société Civile interagit avec l'ITIE et les autres parties prenantes.
- Le nouveau Code forestier prévoit l'établissement des Contrats de Partage de Production dans ce secteur des textes d'application y relatifs sont en cours
- Quant à la Participation de la société civile à l'ITIE, toute la Société Civile ne peut pas être impliquée à l'ITIE. Ne peut être impliquée que la société civile qui travaille dans les domaines extractif et forestier. Aussi pour cause de moyens financiers, pour le moment seule la société civile Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) est concernée. Il faut noter que la participation de la société civile membre et non membre du comité national à la mise en œuvre de l'ITIE a été effective. La note obtenue par celle-ci dans la validation illustre cette performance
-
- Les avantages obtenus par le Congo depuis son adhésion à l'ITIE sont assez remarquables. En effet, grâce à l'ITIE, les sujets sur le pétrole qui hier étaient des questions tabous sont aujourd'hui traités en toute transparence. La loi sur la transparence, le projet de loi sur la propriété réelle, la modélisation financière en vue et la réflexion sur la loi de protection de la société civile sont des éléments qui illustrent les avantages de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo. Aussi il faut retenir que la mise en œuvre de l'ITIE est devenue une conditionnalité dans les rapports entre le pays et les partenaires internationaux tels : La banque mondiale, le FMI, le GAFI et autres.
Ainsi de manière plus ou moins exhaustive, les orateurs ont répondu à toutes les préoccupations formulées par les participants.

2- Atelier sur le Protocole de la participation de la Société Civile :

Cet atelier s'est structuré de la manière suivante :

a- PRESENTATION DE LA NORME ITIE

Cette présentation décrit comment est structurée la chaîne de valeurs des ressources naturelles. Celle-ci montre le fonctionnement de l'ITIE, son impact et les exigences de la Norme ITIE. Ces exigences concernent l'engagement des parties, l'octroi des licences et les contrats, la production, la collecte des revenus, la répartition des revenus et les dépenses économiques et sociales. La mise en œuvre de ces exigences a pour aboutissement l'intérêt public. Il existe sept (7) exigences de la norme ITIE 2019.

Le Groupe Multipartite ITIE a pour rôle de superviser la publication des données, identifier les risques de gouvernance et stimuler les débats et les réformes sur la base des données publiques (fiables et ouvertes).

b- Présentation des principes du Protocole de la Société Civile, sa mise en œuvre, ses contraintes et ses perspectives

Un protocole sur la société civile et les médias dans la Mise en œuvre de l'ITIE constitue un élément fondamental de la norme ITIE. Ce protocole garanti à la Société Civile et les médias entre autres, la libre participation, la libre expression, la libre circulation, favorise leur construction et leur consolidation. Suivant le principe 4, il permet la compréhension du public des revenus et des dépenses des gouvernements en vue de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.

Le Protocole contient des Principes sur le débat public, liberté d'expression, liberté d'agir et autres. Des aspects concernant l'évaluation de la mise en œuvre de ces principes par le Conseil d'Administration, les restrictions ad hoc, les défis et perspectives ont été mis en exergue par cette présentation.

c- Phase des questions par rapport à l'Atelier sur le Protocole de la participation de la Société Civile.

Cette présentation a suscité des interventions diverses des participants centrées autour des préoccupations telles :

- Le non respect par les agents de l'ordre de la Liberté de circulation des personnes et des biens ;
- Impunité dans le cas de l'application des nouvelles directives liées à la protection de la société civile;
- La Mise en place d'une plateforme non associée de la Société Civile du fait de la participation pertinente de la Société Civile ;
- Fournir un maximum de supports pour permettre la compréhension des exposés une redistribution de celle-ci à la base ;
- La Société civile bénéficiaire des contributions financières sur les retombées extractives ;
- La suggestion de placement des antennes de l'ITIE dans les chefs lieux des départements, faire des rapports sur la flambée des prix scolaires, mettre en place une plateforme représentative, susciter la proposition de la Société Civile, organiser des ateliers en langue locales ;

- l'exploitation de l'or et du bois est problématique: établir des cahiers des charges applicables.
- L'encouragement aux alternatives de bonne gouvernance éloigné de toute pensée ou acte pessimiste afin de faire de l'ITIE un outil essentiel pour le développement d'un pays
- encouragement aux efforts de suivi et de contrôle des ressources naturelles et faire une bonne répartition des recettes au niveau du trésor.

d- Phase réponses et débats par rapport à l'Atelier sur le Protocole de la participation de la Société Civile.

- La Société Civile peut engager des discussions avec les responsables en mettant en évidence la politique de plaidoyer permettant de pousser à la responsabilité. L'action de la Société Civile se fait sur le terrain par la construction des faits réels. Elle travaille à travers des faits objectifs et sur la base d'un rapport clair.
- La participation de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE marque une rupture avec l'ancienne architecture de gestion. Elle devrait favorablement contribuer à la mise en œuvre par le gouvernement des projets de développement du pays, être attentive à la répartition des revenus du trésor public.
- Il est nécessaire et important comme le prévoit la norme ITIE d'organiser des ateliers en faisant usage des langues locales ;
- Le non respect par la force publique de la liberté des personnes et des biens. est même l'objet du protocole de participation de la société civile. C'est en cela que se justifie l'importance de la loi sur la protection de la société civile. Cette loi vise à garantir les libertés publiques, notamment, la liberté d'expression, la liberté de circulation, la liberté d'actions. Cependant, il sied de signaler que la liberté recherchée ne peut et ne doit pas se confondre au libertinage. Elle doit s'exercer dans le respect des lois et règlements de la République. De même la constitution prévoit des dispositions qui protègent les libertés publiques.
- L'ITIE ne résout pas des problèmes des industries extractives mais contribue à presser le gouvernement à améliorer la transparence. Une loi a été faite par l'ITIE contribuant à l'institution d'une commission permettant de rendre la transparence visible.

En conclusion des discussions et contributions au niveau de ces ateliers, il est noté que ;

- L'exploitation artisanale du bois est une action non profitable aux citoyens et à la République,
- Nécessité de mise en place d'un cadre d'échanges avec les autorités locales.
- L'établissement des cahiers de charges est un impératif lors de la conclusion des contrats et favorise ainsi la mise en place d'un cadre d'échange propice.
- La nécessité de vulgariser la note circulaire du premier ministre, relatif à la société civile, poursuivre les plaidoyers pour la loi de protection de la société civile et régulariser d'autres lois telles que le code de la transparence, Au niveau de l'Economie forestière il n'est pas interdit l'exploitation mais les Directeurs départementaux ne doivent plus octroyer des titres, c'est le Directeur Général après une vérification minutieuse. Il convient d'être en règle.

Contribution des cadres à adresser aux administrations concernées : il convient d'éviter les superpositions des permis par une synergie. Les administrations ne font pas d'efforts pour communiquer, organiser des réunions informations pour une facilitation des attributions. L'application de la loi actuelle peut contribuer à résoudre les problèmes et divulguer les lois aux entités.

Ainsi, les ateliers ont montré l'intérêt des participants au débat public.

Des recommandations ont été faites suite à tous ces échanges :

- Redynamiser les solutions qui convergent vers la bonne gestion des affaires publiques pour promouvoir la transparence et la bonne gouvernance ;
- Revisiter les contrats pétroliers, miniers et forestiers en regardant le future et particulièrement la période après pétrole
- Investir pour la construction des infrastructures de production d'énergie hydraulique ;
- Implication des entreprises dans la lutte contre la corruption, instaurer un dialogue avec les autorités dans le but de réduire la gabegie financière.
- Faire que les rapports ITIE soient publics et peuvent servir à la sensibilisation des parlementaires.
- les taxes : dialoguer sur les travaux d'entretien des routes en contre partie des taxes.
- Stimuler une prise de conscience pour garantir la bonne gouvernance en dénonçant tout acte négatif qui ne crédibilise pas le pays.
- La contribution sans cesse à a bonne gestion du service de la dette en faisant un bon choix des secteurs d'investissement ;
- L'application rigoureuse des mesures qui visent la bonne tenue du tableau des opérations financières de l'Etat.

L'ITIE est une initiative qui met en évidence l'existence d'un mode de transparence stimulant l'investissement. Grace à elle on parle aujourd'hui d'un code de transparence. Il est impérieux de mettre en place les institutions juridiques de répulsion de la fraude. L'ITIE s'occupe de l'accès à l'information car l'ignorance sociale est un handicap pour le développement.

Il convient de récupérer les données disponibles, chaque fois que cela est possible, de les mettre à la disposition des institutions habilitées. Ces données doivent être mobilisées pour permettre à ces institutions de réaliser le suivi de l'action gouvernementale. Recourir à la planification pour un développement équitable en vue de permettre que la transparence soit objective.

Il faut fournir les informations à qui de droit, faciliter le travail des ONG pour que celles-ci travaillent dans le sens de la bonne gouvernance.

La révision des contrats est nécessaire et contribue au suivi des activités des sociétés, mais aussi à la mise en œuvre du processus ITIE.

Les autorités locales ont souhaité la continuité de la tenue de ces ateliers qui permettent d'avoir un regard particulier sur les entreprises, leurs responsabilités sociétales par rapport aux cahiers de charges qui ne sont pas parfois respectés.

IV-Cibles et Résultats réalisés

Les cibles et les résultats atteints suite à l'organisation desdits ateliers dans les différentes localités.

Ateliers	Résultats attendus	Résultats réalisés
I- Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020	Sensibiliser 200 citoyens	Largement au dessus de la moyenne
	Présenter la norme ITIE 2019	Assimilation des principes et exigences de la norme effectuée
	Présenter les données des rapports ITIE 2019 et 2020 à revoir	Présentation des données Activité réalisée
	Susciter un débat public autour des chiffres des rapports	Echanges interactifs. effectifs constatés
	Disséminer les rapports ITIE 2019 et 2020 à revoir	Promesse de leur transmission par courriel à revoir.
I- Dissémination des rapports ITIE 2019 et 2020	Sensibiliser 100 citoyens	Largement au dessus de la moyenne
	Présenter la norme ITIE 2019	Principes et exigences assimilés
	appropriation du Protocole de la participation de la Société Civile	Appropriation effective
	Evocation du Projet de loi sur de la Société Civile	Evocation effective
	Mise à disposition des supports de communication aux participants	Mise à disposition par support électronique

V-CONSTATS, SUGGESTIONS ET CONCLUSION

De tout ce qui précède, il revient de constater et remercier le PRISP/Banque mondiale de sa volonté manifeste à accompagner le Comité National ITIE afin de relever les défis de la troisième validation de la République du Congo par le Conseil d'Administration International de l'ITIE. Ainsi, à travers ces ateliers, les preuves de mettre en œuvre l'exigence 7 relative aux résultats et impact se sont matérialisées et pourront ainsi contribuer à redynamiser et valoriser la transparence et la bonne gouvernance des industries extractives et forestières de notre pays.

Il a été constaté aussi que les invités à ces ateliers ont répondu massivement à l'appel et ont participé avec un grand intérêt aux travaux qui ont eu lieu. Ils ont suggéré que dans le future l'Etat déploie plus de moyens financiers pour permettre l'organisation d'autres ateliers.

Il a été aussi constaté que les orateurs ont été à la hauteur des sujets qu'ils ont présentés et développés avec succès.

Les autorités politiques, administratifs et ceux de la force publique eux aussi n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ces travaux.

Cependant, on a noté quelques anomalies liées à des questions logistiques notamment la nutrition des participants, la mise à disposition des supports liés aux présentations, la défectuosité de certains véhicules de la délégation et la mauvaise circulation de l'information.

Ainsi après toutes ces phases, est intervenue les phases de clôture pour chaque atelier.

VI- Cérémonies de clôture

Les travaux de ces ateliers ont été clôturés par le 3^{ème} Vice-président du Comité National, Monsieur Christian MOUNZEO qui a remercié très vivement tous les participants pour leurs apports significatifs aux travaux desdites ateliers. Les représentants de la presse nationale et internationale ainsi que des différentes Organisations de la Société Civile (OSC) de même que les représentants des Administrations locales ont tiré des enseignements fructueux et ont apprécié le niveau des échanges. Ils ont pris l'engagement de bien vouloir relayer l'information au près du très large public.

Les autorités locales à qui le 3^{ème} Vice-président du Comité National a aussi adressé ses très vifs remerciements sont très ravies de la tenue de ces activités dans leurs localités et ont souhaité que le score de notation du Congo soit amélioré.

Fait à Brazzaville, le 18 janvier 2023

Le Chef de Mission

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean Claude MOUTOU

Annexe 1- DISSEMINATION DES RAPPORTS ITIE EXERCICE 2019 & 2020

Budgets prévisionnels des ateliers

Atelier de Sibiti						
Ordre	Libellé	unité	quantité	Durée	PU	Coût Total (CFA)
1	Location de 2 véhicules pour les animateurs et facilitateurs pour 2 jours (Dolisie-Sibiti -Brazza aller)	nbre	2	3	150 000	900 000
2	Péages	nbre	4	2	2 000	16 000
3	Carburant véhicules	litre	100	2	475	95 000
4	Frais de séjour des 6 missionnaires de BZV	nuitée	6	2	56 000	672 000
5	Frais de déplacement des 100 participants de Sibiti/1 jours	participant	100	1	5 000	500 000
6	location salle Sibiti	jour	1	1	100 000	100 000
7	pause-café	H/J	108	1	3 500	378 000
8	déjeuner	H/J	108	1	7 500	810 000
9	rame de papier	unité	5	1	3 500	17 500
10	blocs notes	unité	108	1	1 000	108 000
11	stylos (paquet de 50)	unité	108	1	7 000	756 000
12	Banderoles	nbre	2	1	30 000	60 000
13	T-shirts&décoration (XXL)	nbre	30	1	3500	105 000
14	T-shirts&décoration (XL)	nbre	30	1	3500	105 000
15	T-shirts&décoration (L)	nbre	30	1	3500	105 000
16	T-shirts&décoration (M)	nbre	30	1	3500	105 000
17	Casquettes et décoration	nbre	125	1	3500	437 500
18	Sacs décoratifs	nbre	30	1	2500	75 000
19	couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	2	1	350 000	700 000
20	Impression rapport ITIE	nbre	10	1	30 000	300 000
21	Impression rapport synthèse de l'ITIE	nbre	100	1	5 000	500 000
			sous-total			6 845 000

Atelier de Dolisie						
Ordre	Libellé	unité	quantité	Durée	PU	Coût Total (CFA)
1	Location de 2 véhicules pour les animateurs et facilitateurs pour 2 jours (Pointe-Noire - Dolisie aller)	nbre	2	2	150 000	600 000
2	Péages	nbre	4	2	2 000	16 000
3	Carburant véhicules	litre	100	2	475	95 000
4	Frais de séjour des 6 missionnaires de BZV	nuitée	6	2	56 000	672 000
5	Frais de déplacement des 100 participants de Dolisie/1 jours	participant	100	1	5 000	500 000
6	location salle Dolisie	jour	1	1	100 000	100 000
7	pause-café	H/J	108	1	3 500	378 000
8	déjeuner	H/J	108	1	7 500	810 000
9	rame de papier	unité	5	1	3 500	17 500
10	blocs notes	unité	108	1	1 000	108 000
11	stylos (paquet de 50)	unité	108	1	7 000	756 000
12	Banderoles	nbre	2	1	30 000	60 000
13	T-shirts&décoration (XXL)	nbre	30	1	3500	105 000
14	T-shirts&décoration (XL)	nbre	30	1	3500	105 000
15	T-shirts&décoration (L)	nbre	30	1	3500	105 000
16	T-shirts&décoration (M)	nbre	30	1	3500	105 000
17	Casquettes et décoration	nbre	125	1	3500	437 500
18	Sacs décoratifs	nbre	30	1	2500	75 000
19	couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	forfait	2	1	350 000	700 000
20	Impression rapport ITIE	nbre	10	1	30 000	300 000
21	Impression rapport synthèse de l'ITIE	nbre	100	1	5 000	500 000
					sous-total	6 545 000

ATELIERS DE SENSIBILISATION SUR LE PROTOCOLE DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE

Budget prévisionnel de l'atelier

Atelier de Dolisie					
Ordre	Libellé	Unite	quantité	PU	Coût Total (CFA)
14	Location d'un véhicule pour les animateurs et facilitateurs pour 4 jours (Pointe- Noire)- Dolisie A /R)	Jour	4	250 000	1 000000
15	Péages	Nbre	8	2 500	20 000
16	carburant de quatres(4) véhicules dont un de l'UCP	Litre	400	475	190 000
17	frais de séjour des neuf(9) missionnaires de BZV	Nuitée	3	128 000	3 456 000
18	frais de déplacement des 50 participants de Dolisie/1 jours	participant	50	15 000	750 000
19	Location sale	Jour	1	100 000	100 000
20	pause-café 1jour	H/J	55	5 000	275 000
21	déjeuner /1jour	H/J	55	7 000	385 000
22	<ul style="list-style-type: none"> - Consommables (clés USB, blocs notes, stylos à bille, papier rame, encore, - Gel hydro alcoolique, essuie-tout, - Impression de supports de communication 	Forfeit	1	500 000	500 000
23	Banderoles	Nbre	2	35 000	70 000
24	T-shirts&décoration (XXL)	Nbre	25	2000	50 000
25	T-shirts&décoration (XL)	Nbre	25	2000	50 000
26	T-shirts&décoration (L)	Nbre	25	2000	50 000
27	T-shirts&décoration (M)	Nbre	25	2000	50 000
28	Casquettes et décoration	Nbre	25	3000	50 000

29	Sacs décoratifs	Nbre	30	1000	30 000
35	Couverture médiatique (presse écrite et audiovisuelle)	Forfeit	1	300 000	300 000
				Total	7 326 000

Annexe 2- Listes de Présences